||| RETOUR SUR ||| LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Jeudi 12 décembre, les 57 Conseillers d'Auray Quiberon Terre Atlantique se sont réunis à Brec'h pour prendre part au dernier Débat d'Orientation Budgétaire du premier mandat de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Un programme qui s'inscrit dans la continuité des projets pluriannuels votés ces 6 dernières années. Mais également tourné vers l'avenir puisqu'il doit permettre d'assurer le passage de relais pour les années futures, notamment dans les domaines de l'habitat, des mobilités, des déchets, de l'économie, du développement durable et de la qualité de vie.

Enjeu 1 IMAGINER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN ET SOUTENIR L'EMPLOI DÈS AUJOURD'HUI

La vitalité et l'attractivité du territoire se mesurent avant tout à la capacité à convaincre des entrepreneurs, d'y développer leurs projets et de créer des emplois. Pour cela, Auray Quiberon Terre Atlantique continue de développer une animation territoriale, des solutions, des outils adaptés, des équipements modernes et des infrastructures, conditions indispensables d'une dynamique économique pérenne.

ECONOMIE

- soutenir la Mission Locale du Pays d'Auray, notamment pour l'aider à faire face à des difficultés de trésorerie dues essentiellement au retard de paiement des dossiers Leader
- maintenir et promouvoir le Pass Commerce pour redynamiser les centres-bourgs (80 000€)
- reconduire le dispositif d'aide à l'installation des jeunes exploitants agricoles
- mettre en place une aide de 3 000 € à l'installation des nouveaux conchyliculteurs
- organiser la 3^e édition des Rendez-vous de la création et de la reprise d'entreprises et le 2^e Défi inter-entreprises d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- élaborer une stratégie 2020-2030 et un programme d'actions pour la période 2020-2026
 - gérer et animer la pépinière d'entreprises et le nouvel espace de l'Atelier des Entreprises
 - promouvoir l'Ecloserie et la « Bourse des locaux économiques »
 - poursuivre l'aménagement des parcs d'activités de Bréventec à Pluvigner, Porte Océane à Auray et Brec'h, Kermarquer à La Trinité-sur-Mer, Pen er Pont à Ploemel, Plein Ouest à Quiberon et Le Plasker à Plouharnel
 - développer des solutions de garde du jeune enfant pour favoriser l'entrepreneuriat
 - coordonner le suivi des projets entre les différents acteurs (CCI, CMA, VIPE, Région et Auray Quiberon Terre Atlantique) et les partenaires de l'emploi
 - poursuivre le déploiement de la fibre optique (www.lafibrepourtous.bzh)



TOURISME

- assurer le bon déploiement de la taxe de séjour (mission confiée à l'Office de Tourisme)
- structurer, organiser et promouvoir l'offre touristique de l'espace rétro-littoral et rural (sports de pleine nature, valorisation du patrimoine...)
- aménager les bureaux d'information touristiques d'Auray et d'Erdeven (200 000 euros)
- animer le réseau des acteurs du nautisme pour faciliter l'accès aux pratiques, notamment grâce aux « classes de mer »
- faire évoluer le mode de gestion du Centre des Dunes à Plouharnel
- continuer d'accompagner les Communes et les porteurs de projets privés (Etel, Ste-Anne d'Auray, maison de la glisse, Pôle de course au large, Evolution 2 à St-Pierre Quiberon...)
- envisager la création d'un évènement nautique pour 2021
- poursuivre l'instruction des demandes de subvention d'événements nautiques et touristiques
- continuer l'animation de la Destination Touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan pour le compte de la Région Bretagne
- définir un plan pluriannuel d'investissement en vue du classement en catégorie 1 de l'Office

MOBILITES

- lancer l'étude sur l'avenir de l'axe Auray-Quiberon-Les îles en partenariat avec l'Etat et la Région ainsi que le CEREMA
- poursuivre les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (passerelle et ferroviaires, nouveau bâtiment voyageurs, parvis sud, accès et stationnements nord)
- finaliser la stratégie de Mobilité Durable en partenariat avec l'ADEME
- adapter le réseau Auray Bus aux habitudes et aux évolutions du territoire (PEM, correspondances horaires, dessertes...)
- réaliser la 3^e phase des travaux de l'axe cyclable « Plouharnel-Carnac-La Trinité-sur-Mer »
- lancer les études de maîtrise d'oeuvre opérationnelle sur les axes cyclables prioritaires
- régulariser le passage des pistes cyclables en propriété privée à St-Philibert
- adhérer à la plateforme de covoiturage publique régionale Ouestgo
- déployer un réseau d'auto-stop sur le territoire en lien avec les communes
- assurer le fonctionnement des navettes estivales
- intervenir sur huit tronçons des pistes cyclables existantes de Locmariaquer
- prévoir les moyens nécessaires aux travaux sur la mobilité selon les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)





Enjeu 2 ANTICIPER NOTRE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

Auray Quiberon Terre Atlantique bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel unique, moteur d'une économie verte, bleue et grise qui font l'ADN et l'attractivité du territoire. Cet héritage est une chance. Sa préservation est à la fois une responsabilité économique, une exigence morale, mais aussi et surtout une formidable opportunité de développement local, vertueux et responsable.

CHANTIERS D'INSERTION NATURE & PATRIMOINE

• favoriser la création de passerelles vers le monde de l'entreprise et développer les partenariats avec les institutions, partenaires et acteurs locaux (Pôle emploi, AFPA, Cap Ressourceries...)

- proposer des évaluations de compétences et des formations aux agents intégrant le dispositif des chantiers, pour l'acquisition de titres de capacité professionnelle reconnus
 - communiquer sur l'employabilité des agents des chantiers en direction des entreprises locales
 - promouvoir le dispositif « chantiers d'insertion » en direction des personnes éloignées de l'emploi et éligibles
- étendre la durée des contrats à durée déterminée d'insertion de 4 à 6 mois pour s'adapter à la réforme de l'allocation chômage et aux nouvelles directives des financeurs

EAU ET ASSAINISSEMENT

- définir les futurs délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif
- organiser le service « Gestion des Milieux Aquatiques » (suivi des exutoires pluviaux, contrat Breizh Bocage, contrat territorial milieu aquatique du Gouyanzeur et des côtiers)
- concevoir un contrat de bassin versant pour les rivières de Crac'h, la presqu'île et les îles
- élaborer une convention avec GMVA pour la gestion du bassin versant de la rivière d'Auray
- caractériser les profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles
- réaliser les études complémentaires sur la prévention des inondations
- poursuivre les investissements pour l'extension des réseaux d'eaux usées des secteurs prioritaires de Brec'h (Léaulet et le Clayo), Erdeven (Kerminihy), Landaul (rue du ruisseau de Kerfetan), Plumergat (La Croix Kerrain), Locoal-Mendon (Lapaul, Fin Penines et Pont Ledours) et Saint-Pierre Quiberon (rue du Parco)
- moderniser les réseaux d'eaux usées d'Auray (Reclus, Place de la République, Av madeleine et rue Leaulet), Brec'h (Lotissement de la Pommeraie), Crac'h (rue du Stade), La Trinité-sur-Mer (Lotissement Le Men Du), Pluvigner (Rue de Gaulle et du Hirello), Quiberon (Port Haliguen), Saint-Philibert (rues du Poulfanc, Océan, impasse des écoles), Etel (rue Amiral Ronarch), Landévant (Bourg) et Sainte-Anne d'Auray (rues Dunkerque, Keranna, la Fontaine et Allanic)
- sécuriser les postes de refoulement d'Auray (St-Goustan), Brec'h (Penhouet), Sainte-Anne d'Auray (route de Pluvigner), Erdeven (village de Crucuno) et Carnac (Duguesclin)
- fiabiliser les stations d'épuration de Locoal-Mendon (construction d'une nouvelle station) et de Quiberon (Pont er Bail), et étudier la fiabilisation et la réhabilitation des stations d'épuration de Crac'h (Lann Pont Houar), Pluvigner (Prad er Hoet), Hoedic et Carnac (Kergouellec)
- poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la mise aux normes de leur assainissement non collectif



DECHETS

- finaliser le protocole transactionnel de fin de contrat de l'exploitation de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères fixée au 31/12/2023
- rédiger, valider et mettre en oeuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- poursuivre l'étude de requalification du site de traitement de Plouharnel
- réaménager la déchèterie de Quiberon avec dépôt au sol « gravats » et « végétaux »
- lancer les négociations foncières et les études de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement complet de la déchèterie de Carnac
- faire évoluer le marché de collecte des îles en lien avec l'ouverture de la déchèterie de Houat
- mettre en oeuvre le nouveau marché de collectes (porte à porte et points d'apport volontaire) à partir de 2020
- développer les actions d'animations et de sensibilisation
- animer le dispositif Territoire Econome en Ressources (lauréat de l'appel à projet ADE-ME)
- mener une étude sur la fiscalité des professionnels et sur la fiscalité incitative



- finaliser le processus d'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial
- animer le Club Climat et coordonner les actions en faveur de la transition écologique
- réaliser un cadastre solaire
- installer des ombrières photovoltaïques sur le parking d'Alre'O (Morbihan Energies)
- engager la rénovation du parc d'éclairage public des parcs d'activités (Morbihan Energies)
- continuer d'encourager la réhabilitation thermique des bâtiments du parc public et privé
- poursuivre le travail de conseil énergétique auprès des Communes
- engager les démarches de sensibilisation des entreprises en matière d'économies d'énergies
- étudier la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
- identifier les vulnérabilités face au changement climatique et les scénarios d'adaptation
- soutenir les initiatives associatives et coopératives répondant aux objectifs de la Communauté de Communes





Enjeu 3 RÉINVENTER LE VIVRE ENSEMBLE ET MAINTENIR NOTRE QUALITÉ DE VIE

Le projet communautaire repose sur la vision d'un territoire, d'acteurs associatifs, économiques et publics solidaires qui s'enrichissent mutuellement. Cette volonté commune s'exprime à travers la poursuite de l'équilibre territorial dans l'accès au logement, au sport, à la culture et aux services à la petite enfance.

AMENAGEMENT ET HABITAT

• poursuivre le conseil aux Communes pour l'accompagnement sur les PLU et la numérisation des documents d'urbanisme

 accompagner les Communes dans la mobilisation des outils de portage foncier, d'ingénierie et de financement des opérations de production et de réhabilitation de logements aidés, en accession et en location

animer la Conférence Intercommunale du Logement en concertation avec les Communes

 continuer de se distinguer par une politique de rénovation massive et qualitative du parc de logements grâce à la Maison du Logement

- mettre progressivement en adéquation la demande et l'offre de logements pour les saisonniers
- engager les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du prochain PLH 2022-2027
- expérimenter le dispositif d'Office Foncier Solidaire
- assurer le suivi de la délégation pour la bonne gestion des aires des gens du voyage
- réaliser une aire de grand passage à Brec'h et un terrain complémentaire de 0,5 ha
- étudier la réhabilitation de l'aire d'accueil du Pratello en Terrain Familial conformément

aux orientations du schéma départemental 2017-2023

SANTE

mettre en place un Contrat Local de Santé

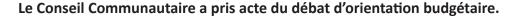
PETITE ENFANCE

- faire vivre l'observatoire Petite Enfance comme un outil d'aide à la décision pour les partenaires
- assurer une offre de services (Relais Parents Assistants Maternels et Lieu d'Accueil Enfants Parents)
 adaptée, harmonisée et équilibrée sur le territoire communautaire
- renforcer et harmoniser la communication et la lisibilité de l'offre de services en matière de petite enfance à destination des habitants
- construire un multiaccueil à Erdeven (1 030 00€), envisager l'avenir du multiaccueil itinérant et améliorer le multiaccueil de Carnac (236 478€)
- ouvrir un LAEP à Pluvigner
- participer à la semaine nationale de la petite enfance en mars 2020 avec l'organisation d'ateliers,
 d'actions, de temps forts, à destination des professionnels du secteur et des parents
- mettre en oeuvre le dispositif d'accompagnement financier à l'ouverture des Maisons d'Assistantes Maternelles
- proposer des actions innovantes permettant aux assistants maternels de valoriser leurs compétences



SPORT ET CULTURE

- construire un équipement sportif à vocation gymnique à Pluneret
- soutenir les acteurs associatifs (subventions, accompagnement ou outils de promotion)
- développer le travail avec les écoles du territoire notamment par le biais des classes nautiques
- organiser une conférence annuelle sur le thème du sport
- accompagner le développement d'une organisation de mise en valeur du patrimoine
- accompagner le projet de labellisation UNESCO des sites mégalithiques
- développer une animation numérique destinée à l'ensemble du réseau des Médiathèques Terre Atlantique en lien avec le Service Petite Enfance
- proposer une nouvelle offre culturelle grâce à la mise en réseau des médiathèques
- adapter l'organisation du service et des moyens proposés par le centre aquatique Alre'O pour faire face à l'affluence rencontrée
- candidater au Label « Terre de Jeux 2024 »



AUTRES SUJETS

HABITAT

PLH: les partenaires en ordre de marche

Les orientations et actions du Plan Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 traduit la volonté de la Communauté de Communes de diversifier l'offre de logements, de mobiliser du foncier, de rénover le parc ancien, d'accompagner les seniors, les jeunes et les personnes en situation de précarité. À mi-parcours, et à la veille d'entamer les réflexions sur le PLH 2022-2028, un bilan triennal a été soumis au préfet.

Ce dernier a salué « une politique foncière active », « une dynamique de réhabilitation des logements bien engagée », « une mobilisation importante sur le logement des jeunes en mobilité et des saisonniers », ainsi que « l'engagement de la jeune intercommunalité qui dispose de moyens importants, d'une animation forte, d'une ingénierie bien structurée, d'outils opérationnels bien en place et d'un observatoire particulièrement bien étoffé, pédagogique et utile pour l'aide à la décision. » Les trois 1ères années de mise en oeuvre de ce premier PLH ont donc déjà permis de structurer la politique de l'habitat et de mettre en place 94% des outils envisagés.

En effet, depuis 2016, un très grand nombre de Communes se sont dotées d'un nouveau PLU, et certaines ont déjà saisi les outils réglementaires, fonciers et financiers pour, notamment, produire des dizaines de logements sociaux. À ce jour, plus de 300 logements locatifs sociaux et 241 logements en accession aidée ont été programmés (permis de construire déposés et financements obtenus). Cette politique volontariste portée de concert par la Communauté de communes et les Communes membres devrait ainsi porter, fin 2021, à plus de 3500 le nombre de logements locatifs sociaux contre moins de 2 950 en 2015. D'autre part, ces 3 dernières années, près de 4000 foyers ont contacté la Maison du Logement pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, dont 2500 pour des questions d'adaptation et de rénovation énergétique.

Afin d'entretenir cette dynamique sur les années à venir, les élus réfléchissent d'ores et déjà aux outils qui permettraient, sur la période 2022-2028, de mobiliser du foncier sur les secteurs en tension, notamment sur le littoral. En ce sens, une expérimentation d'Organisme Foncier Solidaire est à l'étude.





Organisme Foncier Solidaire (OFS)

Un Organisme Foncier Solidaire (deux territoires sont actuellement concernés en Bretagne, à savoir Rennes et Saint-Malo) est un nouvel outil qui permet de mobiliser des terrains afin d'y construire des logements en accession à la propriété ou en location pour des ménages sous plafonds de ressources. Le foncier reste propriété de la collectivité qui peut ainsi maîtriser l'évolution de son prix au moment de la revente du logement (hors terrain) par son propriétaire.

De manière pérenne, ce dispositif doit permettre aux ménages les plus modestes d'acquérir une résidence principale là où le coût du foncier est le plus élevé, en particulier sur le littoral et les centres-bourgs. Plusieurs communes sont très demandeuses et plusieurs projets pourraient être concernés à court terme. Auray Quiberon Terre Atlantique va s'engager, à titre expérimental, avec la coopérative Keredes, des opérations de ce type sur son territoire...

DEPLACEMENTS

Mobilité durable : 4 axes de travail

Développons ensemble la mobilité de demain. C'est, en substance, l'objet de la démarche de concertation engagée début 2018 par la Communauté de Communes et financée par l'ADEME Bretagne dans le cadre de l'appel à candidature régional baptisé « Stratégie Mobilité Durable des Territoires ». Les échanges livrent aujourd'hui leurs premiers enseignements et pistes de travail.

Quelles sont vos pratiques ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour vous déplacer ? Comment faciliter la mobilité, favoriser de nouvelles habitudes, développer des modes de déplacement alternatifs et innovants? Dans un premier temps, une enquête qualitative a été menée auprès d'un groupe pilote de 15 personnes : chefs d'entreprise, usagers des transports, élus, transporteurs (cars, taxis, loueurs de véhicules), résidents secondaires et acteurs sociaux. Quinze entretiens individuels approfondis autour de questions clés. La démarche s'est poursuivie autour de trois ateliers participatifs organisés successivement à Plouharnel (« expliquez vos pratiques et habitudes » avec 44 participants), Landaul (« proposer vos idées de transport pour l'avenir » avec 36 participants) et Pluneret (« imaginons ensemble la mobilité de demain » avec 40 participants), puis d'un séminaire régional à destination des élus et techniciens sur le thème « Mobilité et saisonnalité » à Quiberon (80 participants).

Ces rendez-vous ont permis d'apprendre davantage sur les habitudes de déplacement et de dessiner un plan d'actions, approuvé par le Conseil Communautaire, pour une mobilité plus adaptée, plus moderne et plus durable, selon 4 axes :

AXE 1: DEVELOPPER LA MULTIMODALITE

→ Exemples d'actions : étudier la mise en place de transport à la demande à partir de l'offre régionale, développer la mobilité décarbonnée en déployant des bornes de recharge, développer les services complémentaires de location, de réparation de vélos, de vélo-bus, développer le maillage et les connexions entre les modes de transport (chemin, pistes cyclables, aires de covoiturages, gares, stationnements sécurisés, imaginer une tarification adaptée et incitative, équiper les bus de porte-vélos...)

AXE 2: CHANGER LES COMPORTEMENTS

→ Exemples d'actions : réaliser un plan de mobilité au sein de la collectivité et encourager les entreprises à réaliser le leur, expérimenter des actions de transport solidaire (Ehop), inciter au covoiturage local, organiser l'autostop et l'auto-partage, promouvoir les mobilités douces...



AXE 3: AMENAGER LE TERRITOIRE

→ Exemples d'actions : accompagner les communes pour intégrer la mobilité douce dans les projets d'aménagement, poursuivre le renforcement des pôles urbains en développant des mini Pôles d'Echanges Multimodaux et des tiers lieux favorisant la non mobilité (espaces coworking, télémédecine...), réaliser l'étude d'amélioration des déplacements sur l'axe Auray-Quiberon-les îles avec la Région et l'Etat, réfléchir à une meilleure gestion des livraisons de marchandises (coordination, gestion du dernier kilomètre, espaces logistiques urbains...)

AXE 4: STRUCTURER LA GOUVERNANCE

→ Exemples d'actions : poursuivre et entretenir le partenariat et les échanges entre Etat, Région, Communauté de Communes et Communes pour travailler sur l'amélioration des services de mobilité, créer une instance de suivi de la stratégie mobilité durable, structurer la compétence mobilité de la Communauté de Communes (nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités).

La capacité à se déplacer est une question centrale dans le quotidien des habitants, des salariés, des visiteurs. C'est un facteur de qualité de vie, d'accès à l'emploi, aux services, aux loisirs, de préservation de l'environnement, de développement économique et touristique, d'image pour la Communauté de Communes. C'est d'autant plus vrai sur notre territoire qui, composé de six bassins de vie et de deux îles, doit adapter ses réponses en fonction des flux saisonniers (+250% durant l'été).

Pistes cyclables : un fonds de soutiens pour 11 itinéraires prioritaires

La part modale du vélo représente 2,7% de l'ensemble des déplacements en France, plaçant notre pays au 25° rang de l'Union Européenne où la part modale moyenne dépasse les 7%. Et pourtant, les attentes des usagers en matière d'aménagement (infrastructures dédiées, partage de la voirie, traitement des discontinuités, stationnement sécurisé...) et d'accompagnement (offre de services, appui au changement de pratique...) sont de plus en plus importantes...

Aussi, afin d'encourager et de faciliter la pratique du vélo et de favoriser l'intermodalité entre les déplacements doux et les transports collectifs, les élus municipaux et communautaires travaillent depuis 2015 à la définition d'un réseau cyclable continu, cohérent et sécurisé. Les élus de toutes les Communes ont ainsi recensé les pistes existantes et imaginé les liaisons futures pour dessiner les axes cyclables adaptés aux besoins de déplacements quotidiens et de loisirs des habitants et visiteurs. Cette grande concertation a donné lieu à la validation, par les Maires des 24 Communes et par le Conseil Communautaire, d'une carte des futures pistes cyclables du territoire qui compte un total de 39 itinéraires, soit 195 km d'aménagements

dont 137 km à réaliser, pour des investissements estimés à 17 M€.

Au vu des montants importants pour les Communes et la Communauté de Communes, les élus ont priorisé onze itinéraires afin d'obtenir 1 230 000 € dans le cadre du Contrat de partenariat signé entre la Région et le Pays d'Auray, et 50 000 € dans le cadre de l'appel à projet national de l'ADEME « Vélo et Territoires » pour financer les études et les travaux d'aménagement.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a approuvé le fonds de soutien de 424 166 € permettant aux Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage, mais également de recevoir une subvention de la Région (à hauteur de 50% au lieu de 20%, plafonnée à 200 000 € par axe au lieu de 100 000 € initialement) et de la Communauté de Communes (25 % du

reste à charge).



SANTE

Coordonner la rédaction d'un Contrat Local de Santé partagé

Engagée il y a maintenant plusieurs mois par les élus de la Communauté de Communes, la réflexion sur la nécessité d'élaborer, avec l'Agence Régionale de Santé, un Contrat Local de Santé fait l'unanimité. Objectif : se donner des moyens pour établir une stratégie partagée, définir un programme d'actions pluriannuel adapté aux besoins de la population, suivre sa mise en oeuvre et évaluer les résultats.

Co-construits par les services de l'Etat, les acteurs médicaux sociaux, les associations et les acteurs institutionnels d'un territoire, le Contrat Local de Santé est un partenariat signé entre l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale. Il vise à réduire les inégalités sociales et à mettre en oeuvre des solutions pour une offre de santé de proximité équilibrée.

Aussi, Auray Quiberon Terre Atlantique propose de porter cette démarche via le recrutement d'une personne dédiée qui aura pour mission d'assurer l'animation des temps de concertations et le lien entre l'ensemble des acteurs, d'établir le diagnostic, d'identifier les enjeux et faire émerger des solutions. Le Conseil Communautaire a approuvé ce recrutement.

ENVIRONNEMENT

Auray Quiberon Terre Atlantique au capital de Lucioles Energies

L'aventure Lucioles Énergies est née à l'ombre de la Main verte, au lendemain du quarantième anniversaire de la lutte contre l'installation d'une centrale nucléaire à Erdeven. En 2017, le collectif « Les Lucioles, Ria d'Étel en Transition » constitue la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Lucioles Énergies afin de contribuer concrètement à la transition énergétique locale en produisant de l'électricité d'origine renouve-lable, alternative au nucléaire et aux énergies fossiles.

Lucioles Énergies collecte l'épargne de particuliers intéressés par son projet. En prenant une ou plusieurs parts sociales (d'un montant de 100 euros) et en acceptant d'immobiliser son capital durant 5 ans, l'épargnant devient sociétaire et donc partie prenante du projet. En juin 2018, la coopérative produit ses premiers kilowattheures, grâce à une installation photovoltaïque de 150 m² posée en toiture d'une toute nouvelle maison intergénérationnelle construite par la Commune de Locoal-Mendon.

En septembre dernier, David BEZIER et Guillaume SALAÜN, respectivement Président et Directeur général de La SCIC Lucioles Energies, invitent Auray Quiberon Terre Atlantique à entrer au capital de la société afin de contribuer à l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables sur son territoire ou sur des territoires voisins. Aussi, en cohérence avec son Plan Climat, le Conseil Communautaire a approuvé l'entrée au capital de la société à hauteur de 3000 euros.

Le modèle économique

L'objectif est de permettre aux citoyens de mettre leur épargne au service du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Pays d'Auray. Cette entreprise coopérative (toute personne physique ou morale qui détient des parts sociales de l'entreprise devient automatiquement « associée » sur le principe « 1 personne = 1 voix ») s'engage à réinvestir au moins 57,5% minimum des bénéfices au sein d'autres projets de transition énergétique, en particulier des unités de production photovoltaïque. C'est une manière concrète de mettre à disposition des « gisements solaires » au bénéfice des habitants, mais également de créer de l'adhésion sociale et collective à la transition énergétique.



l e s

PETITE ENFANCE

Un nouveau Lieu d'Accueil Enfants Parents à Pluvigner

Espace de jeu et d'échanges, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) offre l'occasion pour jeunes enfants et leurs parents de partager un moment privilégié. Aussi, afin de répondre au besoin des parents et d'assurer l'équité dans l'accès à ce service, le

Conseil Communautaire a approuvé d'ouvrir un quatrième LAEP au nord du

territoire.

Après analyse des données issues de l'observatoire communautaire de la Petite Enfance, il semble que la Commune de Pluvigner est la plus adaptée pour accueillir ce nouveau service, qui bénéficiera également aux enfants et aux parents de Camors, Landaul et Landévant (soit au total environ 700 enfants âgés de 0 à 3 ans).

Qu'est-ce qu'un Lieu d'Accueil Enfants Parents?

Financé par la CAF et la MSA, le Lieu d'Accueil Enfants Parents n'est pas un lieu de garde ou de soin. C'est un espace qui offre, en toute convivialité, la possibilité aux futurs parents et parents de partager avec leurs enfants âgés de 0 à 6 ans un moment de jeux et d'échanges dans un cadre différent de celui du quotidien. Des professionnels spécialement formés, sont présents pour les accompagner dans leurs questionnements autour de la parentalité ou du développement de l'enfant. Ces temps permettent aux parents de confronter leurs pratiques éducatives, de conforter la relation, de rompre l'isolement parfois, et aux enfants d'expérimenter la socialisation. Anonyme, le fonctionnement de ce service, libre et gratuit, obéit aux règles de confidentialité. Les professionnels sont à la disposition des parents pour répondre aux questions qu'ils se posent concernant le développement de leur enfant et leur rôle de parents.

Retrouvez l'ensemble des notes de synthèse sur le portail communautaire et toutes les délibérations sur le site de la Communauté de Communes www.auray-quiberon.fr, rubrique « Conseils et délibérations »